



Congrès de l'AFEP 2017

7ème congrès annuel

RENNES, CAMPUS VILLEJEAN, 5 AU 7 JUILLET 2017

Thématiques

Le congrès annuel de l'**Association Française pour l'Economie Politique** est un **congrès généraliste** qui réunit des approches plurielles en économie et se veut la caisse de résonance de la nécessité de défendre en économie un pluralisme des concepts, des idées, des outils théoriques. L'AFEP souhaite aussi favoriser le plus possible l'hybridation croisée des sciences sociales autour de l'objet économique.

Chaque année le congrès AFEP réunit plus de 200 congressistes attachés au débat pluraliste autour des thèmes d'économie politique et de socio-économie.

De ce fait, de nombreuses contributions sont attendues autour des thématiques suivantes, non exclusives :

- Épistémologie et sociologie de l'économie politique
- Politique macroéconomique et débats théoriques sur la macroéconomie
- Histoire de la pensée économique
- Économie politique et production des politiques publiques
- Analyse des politiques industrielles et d'innovation
- Apports de l'économie politique à la question du travail
- Apports de l'économie régionale/urbaine par rapport à l'aménagement du territoire/aux politiques urbaines et à la géographie
- Les rapports entre modélisation et politique économique
- Pluralisme disciplinaire et méthodologique autour de l'économie politique
- Enseignement et didactique économique
- Économie et sciences sociales
- Économie et société civile

Les propositions en provenance de sciences sociales autres que l'économie (sociologie économique, gestion, anthropologie économique, histoire économique) et portant sur l'objet économique sont souhaitées et attendues.

Le congrès est précédé d'une journée dédiée aux doctorants et intitulée « Doctoriales de l'AFEP » qui se tiendra le 4 juillet 2017 à Rennes et fera l'objet d'un appel à candidature distinct.



En sus de ces thématiques généralistes, une thématique centrale est proposée pour ce congrès 2017

Vers une désintégration de l'Europe ?

Comment envisager l'avenir de l'Europe

La victoire du « oui » au référendum britannique sur une sortie de l'Union européenne en juin 2016 est certes la conséquence d'un pari politique perdu par le premier ministre David Cameron, mais il est, bien au-delà, révélateur de l'échec de la sphère politique européenne à favoriser une large adhésion de la population à un projet commun. Celui-ci, appelé de ses vœux à l'origine par Jean Monnet, visait pourtant à réunir les citoyens européens pour limiter la concurrence entre États, qu'il s'agisse d'une concurrence économique ou encore politique, pouvant à l'extrême se traduire par des conflits militaires. La succession de crises récentes – économique, migratoire, politique –, auxquelles s'ajoute donc cet événement majeur, pourrait marquer un véritable coup d'arrêt à l'intégration européenne. C'est pourquoi l'avenir de l'intégration européenne sera au centre du 7ème congrès de l'AFEP organisé à Rennes en juillet 2017. Ainsi, après avoir attiré de nouveaux prétendants à l'entrée tout au long des décennies précédentes, l'Union européenne pourrait au contraire susciter de nouvelles demandes de retrait. Cette évolution pose évidemment de nombreuses questions, pour tout le champ des sciences sociales et en particulier pour l'économie politique.

Pour reprendre les termes de François Perroux (1974)¹, « gagnant en extension, l'Europe [a] perd[u] en intensité ». Ce dernier estimait déjà nécessaire, au cours des années 1970, de remettre en question une Communauté européenne dont l'objet principal était le développement d'un marché concurrentiel. Ce principe conduit en effet à oublier qu'au préalable, pour rassembler les populations, une organisation sociale est essentielle pour instituer les outils qui permettent d'encadrer le capitalisme, de limiter les différentes formes d'inégalités et, par suite, de créer un sentiment d'adhésion. En l'absence de tels outils, le risque pressenti était alors celui d'un manque de cohésion de l'espace européen. La construction européenne nécessite un dépassement de la Nation, à la fois aux plans politique, juridique et économique, or, ce dépassement semblait déjà être un échec pour François Perroux.

Ce constat d'un projet problématique dès l'origine, puisque partant du principe qu'une Europe économique pouvait précéder une Europe politique, démocratique, culturelle, est partagé par de nombreux autres auteurs (comme par exemple Maurice Allais [1991]², Joseph Stiglitz, Michel Aglietta). La gouvernance européenne est en mal de « légitimité démocratique » pour reprendre les termes de Michel Aglietta (2014)³, l'euro étant quant à lui et de ce fait une monnaie « incomplète ». La difficulté de la zone euro à faire exister une régulation politique efficace peut se comprendre à travers ce prisme. En sus d'un diagnostic précis de l'état de l'Union européenne et également de la zone euro, ce congrès sera l'occasion de s'interroger sur l'avenir du projet européen. Se dirige-t-on inéluctablement vers une « désintégration de l'Europe » ? Est-il

1. François Perroux, « L'Europe fin de siècle », *Économie appliquée*, vol. XL, n° 2, 1974, pp. 369-384.

2. Maurice Allais, *L'Europe face à son avenir ; que faire ?*, Robert Laffont / Clément Juglar, 1991, 309 p.

3. Michel Aglietta, *Sortir de la crise et inventer l'avenir*, Michalon Éditeur, coll. « Essai », 2014, 327 p.



au contraire possible de lui redonner du corps et, si oui, par quel biais ?

Faut-il envisager une « planification fédératrice », en lieu et place de l'actuel « fédéralisme tutélaire » (Dévoluy, 2014)⁴, permettant de fixer de nouveaux objectifs communs aux États membres de l'Union européenne comme souhaité par Jean Monnet et encouragé notamment par François Perroux ? Les objectifs politiques potentiellement porteurs sont en effet nombreux : fonder une Europe sociale, organiser une coordination des politiques fiscales, investir en termes de politique industrielle dans la transition écologique ou dans la recherche-développement.

Faut-il transférer plus de souveraineté démocratique au niveau européen, tout en conservant un processus démocratique au plan national comme le propose Michel Aglietta ? Est-ce possible en l'absence de toute autorité constitutionnelle européenne ? En l'absence d'une évolution de ce type et en l'absence de fédéralisme, une solution alternative pour la zone euro consiste en la création d'une zone à plusieurs euros, permettant de sortir du biais restrictif des politiques économiques en retrouvant la possibilité d'un ajustement des parités au sein de la zone euro (Mazier et Petit, 2013)⁵.

Faut-il sortir de l'Euro ? C'est la thèse défendue par Frédéric Lordon (2014)⁶, ou Cédric Durand (2013)⁷ qui proposent de construire un plan B afin de se préparer à cette éventualité. Joseph Stiglitz (2016)⁸ lui-même, dans son dernier ouvrage, assène une critique virulente contre la monnaie unique qu'il juge responsable des difficultés des économies européennes.

Le financement de projets visant en particulier à réduire les inégalités d'un pays à l'autre – et à palier au sein de la zone euro l'absence de cet ajustement – et d'une région à l'autre existe bel et bien à travers le budget européen. Il est cependant largement insuffisant à ce titre et, plus généralement, pour un soutien efficace en matière de politique d'innovation et de compétitivité hors-prix. Sur tous ces points, des questions institutionnelles se font jour, un éclairage en termes de droit public, comme de sciences politiques, semble de ce fait essentiel à une analyse pertinente sur des questions d'économie politique.

L'objectif sera de confronter les points de vue sur l'avenir de l'Union européenne et la zone euro, qu'il s'agisse de proposer une réforme de ces entités selon des objectifs à définir, ou de questionner la remise en cause radicale de ces mêmes entités (i.e. leur hypothétique disparition). Ce travail pourra s'effectuer selon la dialectique intégration/désintégration, dans toutes les dimensions que chaque point de vue peut revêtir : économique, juridique, sociologique, financier, politique.

La publication d'un ouvrage aux Presses Universitaires de Rennes (PUR) sur l'avenir de l'Europe, réunissant certains papiers proposés sur cette thématique, est envisagée. Le comité scientifique enverra une proposition aux auteurs après le congrès.

4. Michel Dévoluy, *Comprendre le débat européen. Petit guide à l'usage des citoyens qui ne croient plus à l'Europe*, Points, coll. « Points Essais », 2014, 156 p.

5. Jacques Mazier et Pascal Petit, « In search of sustainable paths for the eurozone in the troubled post-2008 world », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 37, n° 3, 2013, pp. 513-532.

6. Frédéric Lordon, *La malfaçon. Monnaie européenne et souveraineté démocratique*, Les Liens qui libèrent, 2014.

7. Cédric Durand (dir.), *En finir avec l'Europe*, La Fabrique Éditions, 2013.

8. Joseph E. Stiglitz, *L'Euro : comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe*, Les Liens qui libèrent, septembre 2016, 462 p.



Organisation générale du congrès

Calendrier

- Période : du 5 au 7 juillet 2017, précédée d'une journée « Doctoriales de l'AFEP », le mardi 4 juillet.
- Site Internet : <http://afep2017.sciencesconf.org>. Des informations y seront ajoutées régulièrement.
- Dates d'envoi des propositions (directement sur le site Internet du congrès) :
 - ▷ Les résumés de proposition de communication académique (deux pages maximum d'intention de communication) sont désormais attendus pour le **10 mars 2017**.
 - ▷ Pour les ateliers ouverts (disponibles sur le site du congrès), les résumés (deux pages maximum) sont demandés pour le **10 mars 2017**.
 - ▷ Dans tous les cas, la notification d'acceptation de la communication sera envoyée aux auteurs le **31 mars 2017**.
 - ▷ Dans tous les cas, les papiers complets sont attendus pour le **1^{er} juin 2017**, pour mise en ligne sur le site du congrès, sauf avis contraire transmis par les auteurs.

Contacts organisation

Pour toute question, merci d'envoyer votre message à l'adresse suivante : congres.afep2017@gmail.com.

Comité d'organisation

- Mathieu Cocq (Université Rennes 2, IDHES, ENS Cachan)
- Jean-Yves Dartiguenave, (Université Rennes 2, directeur du CIAPHS)
- Pascal Glémain (Université Rennes 2, CIAPHS)
- Yann Guy (Université Rennes 2, CIAPHS)
- Sabina Issehnane (Université Rennes 2, CIAPHS-CEE)
- Marc Lautier (Université Rennes 2, CIAPHS)
- Alban Pellegris (Université Rennes 2)
- Jean-Louis Perrault (Université Rennes 1, CIAPHS)
- Michel Renault (Université Rennes 1, CREM-CIAPHS)
- Colette Tonnellier (Université Rennes 2)